

FOIRE AUX QUESTIONS (MSTS)

1) Pourrais-je faire mon stage préalable de 4 semaines dans deux lieux différents ?

Non.

2) Les 4 semaines de stage préalable doivent-elles être consécutives ?

Oui, obligatoirement.

3) Le stage préalable doit-il être obligatoirement à un taux de 100% ?

Non, voici les possibilités:

4 semaines de stage préalable
100% = 40 heures hebdomadaires = 4 semaines
80% = 32 heures hebdomadaires = 5 semaines
75% = 30 heures hebdomadaires = 6 semaines

4) Le stage encadré doit-il être obligatoirement à un taux de 90% ?

Non, voici les possibilités:

27 semaines de stage encadré
90% = 36 heures hebdomadaires = 27 semaines
80% = 32 heures hebdomadaires = 31 semaines
75% = 30 heures hebdomadaires = 33 semaines

5) Quelle est la date limite pour terminer le stage préalable ?

Le 15 août 2025.

6) Que dois-je apporter le 19 août 2025 lors de la séance de validation des stages ?

- Le document d'évaluation du stage préalable (formulaire ad hoc), complété et signé par l'institution.
- Le formulaire de stage encadré de 27 semaines rempli et signé par l'institution qui vous accueille.

7) Si je ne trouve pas de stage préalable pourrais-je faire la maturité spécialisée en 2026-2027 ?

Oui, dans ce cas, il sera de votre responsabilité de contacter votre doyen MSSA au cours du mois de janvier 2026 pour prendre connaissance du processus d'inscription.

Une admission en maturité spécialisée **jusqu'à trois ans après l'obtention du certificat de l'ECG** peut être accordée pour justes motifs (RECG – C1 10.70, art. 4).

8) Est-ce que le stage de 4 semaines et celui de 27 semaines peuvent se faire au même endroit, si c'est dans le domaine social au sens strict ?

Oui, tout en gardant à l'esprit que celui de 4 semaines doit se terminer au plus tard le 15 août 2025 et le stage de 27 semaines doit commencer entre le 1 et le 15 septembre 2025